DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :
Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Anne GALLO, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :
Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Elfrida SERVILLE donne pouvoir à Monsieur Michel BONNEAU, Madame Lucette ALAIN donne pouvoir à Madame Jocelyne BERESINA, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :
Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Madame Adeline CASTANO, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Monsieur Mickaël CHEVALIER est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 16

Affaires Générales

D2025_49 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 09 AVRIL 2025 MODIFIE ET DU 24 JUIN 2025

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est établi par le secrétaire de séance désigné. Il est ensuite joint à la convocation du Conseil Municipal afin d'être validé ou modifié par les conseillers municipaux au cours de la séance.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 09 avril 2025 modifié et 24 juin 2025 ont été transmis avec la convocation du conseil municipal du 13 octobre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;

Vu les projets de procès-verbaux;

Considérant la prise en compte des demandes de modification de Madame Josette DESVIGNES concernant le procès verbal de la séance du 09 avril 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2025 modifié et le procès verbal du 24 juin 2025, tels que annexés.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (16 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

MAIRIE DE TORCY 71210

Mickaël CHEVALIER,
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 14 OCT. 2025
et publié, affiché ou
notifié le 14 OCT. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210